



Instructions de course

INSHORE

Régate en double ou en équipage

Du samedi 26 au dimanche 27 mai 2018

Lieu : Nouméa

Autorité organisatrice : Cercle Nautique Calédonien – Section Alizés

BP 235 – 98845 Nouméa Cedex

Email : informations@cnc.asso.nc

Préambule

Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences FFVoile valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents devront, pour chaque bateau engagé, présenter à l'autorité organisatrice une copie valide du certificat de jauge.

1 REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- L'avis de course
- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017/2020 (RCV),
- Les règles de sécurité offshore catégorie 4
- L'avis de course et les instructions de course ne relèvent en aucun cas un bateau de sa responsabilité au regard de la loi ainsi que de l'obligation d'appliquer les Règles Internationales pour prévenir les abordages en mer, ou de respecter les règles locales.

Entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil (heures à préciser en annexe 2), quand un bateau ne peut pas déterminer avec certitude sur quelle amure est l'autre bateau, il doit se tenir à l'écart de ce bateau. Nous rappelons aux concurrents que dans la définition de la règle « place » des RCV, le bateau doit tenir compte des conditions existantes (y compris la visibilité).

1.2 Les règles de course modifiées par les présentes Instructions de Course sont :
Signaux de course, 29.1, 40, 51, 55, 60.1 (a), 66.

1.3 Les règles de l'ORC s'appliquent.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents sont affichés sur le tableau officiel situé à gauche de l'entrée du club house du CNC (tableau d'affichage de la section Alizés).

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 09h00 le jour du départ, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du départ.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à proximité du tableau d'affichage

4.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie la règle signaux de course des RCV.

5 PROGRAMME DES COURSES

5.1. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course est le samedi 26 mai à 13h25.

6 LE PARCOURS

6.1 Le parcours choisi est décrit en annexe A.

7 MARQUES

7.1 La marque de départ est une bouée cylindrique orange.

7.2 La marque d'arrivée est la tonne de la marine située Baie de l'Orphelinat.

8 LE DEPART

8.1 Le départ de la course sera donné en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ. Le pavillon SECTION ALIZES sera utilisé comme pavillon de classe.

8.2 Les rappels individuels pourront être annoncés par VHF canal 77.

8.3 La ligne de départ sera matérialisée par le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et par le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

8.4 Si un bateau ne satisfait pas au départ tel que la RCV 29.1, il recevra 30 minutes de pénalité. Ceci modifie la règle A 4.2

9 L'ARRIVEE

9.1 LIGNE D'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera située entre le mât arborant pavillon orange de la digue du CNC et la marque d'arrivée à laisser à tribord.

La marque d'arrivée est la tonne d'amarrage de la Marine nationale située en baie de l'orphelinat.

9.2 PROTOCOLE à L'ARRIVEE

Les concurrents devront effectuer un pointage individuel de leur arrivée en utilisant l'heure GPS (heure UTC+10h) et communiquer l'heure d'arrivée au comité de course par sms et sur leur déclaration d'arrivée.

Les concurrents devront rester en contact radio permanent sur VHF canal 77 et ce jusqu'à ce qu'ils soient ancrés à Nouméa. A défaut les concurrents pourront contacter le PC course à terre par téléphone (Jean-Marie Dauris au 52 63 83).

10 MOYEN DE COMMUNICATION

Les moyens de communication utilisés sont : le téléphone portable et la VHF.

11 SYSTEME DE PENALITE

11.1 Conformément à la règle 64.1(a) des règles de course sur les pénalités et exonération, le Jury peut soit :

- Disqualifier le bateau
- Imposer une pénalité en point selon les règles de course 44.3(c) modifié par le paragraphe 16.3 des instructions de course
- Trouver tout autre arrangement.

Les pénalités en points prévu par le chapitre 44.3 (c) sont modifiées :

Le score de la course pour un bateau qui accepte une pénalité en points doit être le score qu'il aurait reçu sans cette pénalité, augmenté du nombre de places mentionné dans les instructions de course. Cependant, il ne doit pas recevoir plus de points que pour « DNF ». Quand les instructions de course ne précisent pas le nombre de places, ce nombre doit être le nombre entier (0.5 arrondi au nombre supérieur) le plus proche de 20% du nombre de bateau inscrits. Les scores des autres bateaux ne doivent pas être modifiés ; donc deux bateaux peuvent avoir le même score.

12 TEMPS LIMITE

12.1 Le temps limite pour finir l'épreuve est fixé au dimanche 27 mai à 22h.

13 RECLAMATIONS, RECONNAISSANCES D'INFRACTION ET DEMANDES DE REPARATION

13.1 Les réclamations et reconnaissances d'infraction doivent être déposées dans le temps limite du dépôt des réclamations au secrétariat de course situé au PC course du CNC.

13.2 Le temps limite du dépôt des réclamations est de 2 heures après que le bateau réclamant ait fini la course.

13.3 Des avis seront affichés aussitôt que possible après le temps limite du dépôt des réclamations pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont

partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, dont l'emplacement est situé au secrétariat du CNC.

- 13.4 Les avis des réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b).
- 13.5 Les infractions aux instructions de course 1.4, 11.1, 15.1, 15.2, 15.4, ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.
- 13.6 Le dernier jour de course, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée
- (a) dans le temps limite du dépôt des réclamations si la partie demandant la réouverture a été informée de la décision la veille ;
 - (b) pas plus de 1 heure après que la partie demandant la réouverture ait été informée de la décision ce même jour.
- Ceci modifie la règle 66.

14 CLASSES

- Trois classes sont admises : les monocoques « ORC », les monocoques « croiseurs » et les multicoques
- Les monocoques possédant un certificat ORC 2018 valide seront répartis en trois classes :

-**ORC 1** : GPH inférieur à 590

-**ORC 2** : GPH supérieur ou égal à 590 et inférieur à 630

-**ORC 3** : GPH supérieur ou égal à 630

En ORC toutes classes et par classe le classement sera établi en appliquant le coefficient Coastal/long distance Temps sur temps.

- Les bateaux ne disposant pas de certificat de jauge valide et conforme à 6.2 des instructions de course, seront affectés dans la classe « croiseur » et seront classés en temps réel.
- Une flamme (ou pavillon) de course, remise à chaque concurrent jaugé devra être arborée sur le pataras pour toutes les séries, à l'exception des bateaux sans pataras qui devront l'arborer sur leur hauban tribord, tant qu'il est en course. Chaque classe sera identifiée par la flamme (ou pavillon) correspondante, comme indiqué ci-dessous :

- Croiseur et Multi :	pas de flamme
- ORC 1 :	flamme rouge
- ORC 2 :	flamme verte
- ORC 3 :	flamme Jaune

15 CLASSEMENT :

Le classement se fera comme suivant :

- Classement jauge ORC toutes classes et par classes
- Classement temps réel monocoques
- Classement temps réel multicoques

16 REGLES DE SECURITE

- 16.1 Contrôle à la sortie et au retour : Les concurrents doivent remettre par email leur déclaration de partance et d'arrivée : basenautique@cnc.asso.nc
- 16.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par sms ou appel au **52 63 83**
- 16.3 La veille VHF canal 16 et 77 est obligatoire pendant toute la course.
- 16.4 Le port du gilet de sauvetage est obligatoire sur le pont pendant la totalité de la course, sans envoi du pavillon « y » à terre ou avec le signal d'avertissement. Ceci change la règle 40.

17 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

- 17.1 Le remplacement d'équipier doit être demandé par écrit et ne sera autorisé qu'avec l'approbation préalable du comité de course. La liste d'équipier sera annoncée sur la déclaration de partance. Aucun changement d'équipier n'est autorisé pendant la course.

18 CONTROLES DE JAUGE, D'EQUIPEMENT ET DE SECURITE

- 18.1 Un bateau ou son équipement peut être contrôlé à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de sécurité et aux instructions de course.

19 EVACUATION DES DETRITUS

Règle de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun détritrus dans l'eau.

La règle 55 des règles de course à la voile est modifiée en ajoutant la phrase suivante : "jeter du coton, laine ou tout autre matériau biodégradable lors du réglage d'une voile est toutefois autorisée.

20 PRIX

Aucun prix ne sera distribué. L'annonce des résultats se fera au club House le mercredi suivant la régata à 18H30.

21 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

22 ARMEMENT :

Tous les voiliers devront être armés en fonction de la législation en vigueur pour une navigation – de 6MN d'un abri. Chaque voilier devra posséder un moteur de propulsion qui devra permettre d'atteindre la vitesse minimale de 6 nœuds par mer belle.

23 BALISE DE SUIVI YELLOW BRICK

- 23.1 L'autorité organisatrice vous remet une balise de suivi qu'il est obligatoire de d'installer. Cette balise vous géo localise en temps réel sur le site du CNC.
- 23.2 Rien ne doit être mis ni fait qui peut altérer sa transmission
- 23.3 Les balises restent la propriété du CNC. Chaque skipper est garant du retour des balises en bon état. Les balises doivent être rendues au secrétariat de course à l'arrivée Si la

balise est dégradée ou perdue ou non rendue, le skipper devra la remplacer.

ANNEXE A : road Book Inshore

PARCOURS 1 : 99 milles nautiques

- Départ
- Bouée verte de l'îlot Canard à laisser à Bâbord
- Bancs des 5 milles à laisser à bâbord la bouée cardinale du récif U à laisser à bâbord, ile Ouen à laisser à bâbord.
- Ilot Toemo à laisser et contourner à bâbord (Entrée de Goro)
- Ilot Casy à laisser et contourner à bâbord
- Cardinale Nord passe de Boulari à laisser et contourner à Tribord
- Les balises vertes et rouges de l'entrée de la baie de l'orphelinat constituent une porte
- Arrivée

PARCOURS 2 : 80 milles nautiques

- Départ
- Bouée verte de l'îlot Canard à laisser à Bâbord
- Bancs des 5 milles à laisser à bâbord la bouée cardinale du récif U à laisser à bâbord, ile Ouen à laisser à bâbord.
- Ilot Casy à laisser et contourner à bâbord
- Cardinale Nord passe de Boulari à laisser et contourner à Tribord
- Les bouées latérales vertes et rouges de l'entrée de la baie de l'orphelinat constituent une porte
- Arrivée

PARCOURS 3 : 111 milles nautiques

- Départ,
- Bouée Verte de canard à laisser à Bâbord
- Ilots Tioae à contourner à tribord
- Bouée cardinale Nord du récif du Sournois à contourner à tribord
- Bouée cardinale sud de la baie de Numbo à laisser et contourner à Bâbord
- Bouée Cardinale sud passe de Uitoe à contourner à Tribord (latitude 22°10.199' S, longitude 166°6.433' E)
- Bouée latérale Rouge canal saint Vincent à laisser à Bâbord (latitude 22°7.329' S longitude 166°6.620' E)
- Ile Page à contourner à Tribord
- Arrivée.

PARCOURS 4 : 95 milles nautiques

- Départ,
- Bouée de dégagement à tribord (optionnelle)
- Bouée Verte de canard à laisser à Bâbord
- Ilots Tioae à contourner à tribord
- Bouée cardinale Nord du récif du Sournois à contourner à tribord
- Bouée cardinale Sud de la baie de Numbo à contourner à Bâbord
- Bouée latérale Rouge passe de Uitoe à contourner à Tribord (latitude 22°10.250' S, longitude 166°6.708' E)
- Arrivée.

PARCOURS 5 : 132 milles nautiques

- Départ,
- Bouée de dégagement à tribord (optionnelle),
- Ilot Redika à Tribord,
- Récif To à tribord,
- Récif Grand Arboré à tribord,
- Ilot Signal à tribord,
- Ile Ouen à tribord
- Point GPS Port Koué : latitude : 22°21.269'S Longitude : 166°59.281'E
- Petit ilot à l'est de l'ilot Uo à tribord,
- Ilot Redika à Tribord,
- Ilot Amédée à Tribord,
- Arrivée.

Parcours 6 : 96 milles nautiques

- Départ,
- Bouée de dégagement à tribord (optionnelle),
- Ilot Redika à Tribord,
- Récif To à tribord,
- Récif Grand Arboré à tribord,
- Ilot Signal à tribord,
- Ilots Tioae à bâbord,
- Arrivée.

Parcours n°7 : 116 milles nautiques

- Départ,
- Bouée de dégagement à tribord (optionnelle)
- Bouée latérale verte de Canard à laisser à bâbord
- Bouée cardinale nord du récif Kae Nakae à laisser et contourner à tribord
- Bouée cardinale sud du récif Kae Nakae à laisser et contourner à tribord
- Bouée latérale verte de Canard à laisser à tribord
- Ile Mathieu à laisser et contourner à tribord
- Ile Page à laisser et contourner à tribord
- Ile Mathieu à laisser et contourner à bâbord
- Bouée latérale rouge à l'entrée de la baie de Numbo à contourner et laisser à tribord
- Bouée latérale verte du récif Senez à contourner et laisser à bâbord
- Récif Senez à laisser à bâbord
- Ilot Redika à laisser et contourner à bâbord
- Bouée cardinale sud du récif Kae Nakae à laisser et contourner à bâbord
- Bouée cardinale nord du récif Kae Nakae à laisser et contourner à bâbord
- Bouée latérale verte de Canard à laisser à tribord
- Arrivée

ANNEXE B :
HEURES LEGALES du lever et coucher du soleil

Samedi 27 mai

Lever 6h24

Coucher : 17h17

Dimanche 27 mai

Lever : 6h24

Coucher : 17h17